

Le mot du Maire

Chères Montalboisiennes, chers Montalboisiens,

Une « drôle » d'année s'achève, qui nous a toutes et tous impactés dans nos vies quotidiennes par cette crise sanitaire, sociale, économique. Je tiens à rendre hommage au travail et aux initiatives solidaires de l'équipe municipale et de l'APE durant le premier confinement qui était très contraignant et nous maintenait dans l'isolement, les incertitudes et les craintes. Nos voisins nous ont enviés, de même que pour les résultats du travail de Fabrice CHIALVA, mis à l'honneur dans ces pages. J'ai tout de suite compris dès son recrutement il y a deux ans que, de par son expérience et ses compétences de jardinier, Fabrice avait une vision, un projet de ce que pourraient être le fleurissement et les aménagements des espaces publics. Parfaitement conscient et soucieux des économies à réaliser, il planifie les étapes de cette évolution. Je tiens aussi à lui rendre ici hommage pour son sens du service et de l'entraide en cette période compliquée, ainsi qu'à l'ensemble du personnel communal pour leur engagement, particulièrement la disponibilité et l'efficacité de « notre » Virginie dont chacun connaît et apprécie l'inlassable dévouement.

Les fêtes de cette fin d'année auront un goût particulier, et j'espère que chaque famille pourra trouver quelques moments de sérénité, de joies et de paix, après cette longue période de difficultés professionnelles, personnelles, familiales.

Pour des raisons évidentes, je n'organiserai pas de cérémonie des vœux, mais j'ose espérer que mon souhait déjà exprimé de nous retrouver toutes et tous autour d'un feu de la Saint-Jean, entre autres, pourra enfin se réaliser l'année prochaine et nous permettra d'accueillir chaleureusement plusieurs nouvelles familles. Je vous souhaite une très agréable fin d'année.

PHILIPPE PERNETTE



La Parole aux Jeunes

Il est temps de laisser la parole aux jeunes !!!

La nouvelle équipe municipale souhaite mettre en avant la parole des jeunes du village en instaurant le 1er Conseil Municipal des Jeunes.

Le but est de faire participer la génération future d'électeurs à la vie citoyenne du village en mettant en place différents projets, en collaborant avec le conseil municipal et l'équipe enseignante. Des idées novatrices et une fraîcheur qui amèneraient un nouveau dynamisme à notre cher village.

Le futur conseil municipal des jeunes sera élu pour un mandat d'un ou deux ans (à définir en conseil municipal), chaque jeune élu pourra défendre des projets sur différents sujets comme par exemple l'écologie, le sport, la vie sociale... et représenter ses camarades au sein de l'organisation municipale et du village.

Il est important que chacun ait la parole, les petits comme les grands. Il ne faut donc pas hésiter à devenir acteur de son avenir.

SOPHIE LEROUX ET ANNE-SOPHIE SAFFRE



A la Une





Le Blason de Montalet-le-Bois

Le blason de Montalet-le-Bois

Petit retour sur l'histoire du blason de Montalet-le-Bois qui a vu le jour en 2016, après un travail qui a duré 18 mois en collaboration avec un spécialiste en héraldique et une approbation du conseil municipal de l'époque pour devenir le blason officiel de la Commune.

La science héraldique dispose d'un large vocabulaire où les formes et les couleurs ont des noms techniques mais graphiquement, le concept du blason repose sur trois éléments clés : la composition graphique générale (géométrie), le choix des couleurs, l'utilisation des meubles ; symboles graphiques stylisés.

Nous allons ensemble faire une première approche pour découvrir et comprendre le processus de la création. Blasonner signifie « décrire » des armoiries, mais comment faire ? Il a été nécessaire de définir les aspects de la commune représentés par le Ru de la Bernon, les lavoirs, la roue, les bois et bosquets, le caractère rural avec une activité Agricole et la situation géographique en fond de vallée.

Après plusieurs étapes de représentation graphique, le choix s'est porté pour l'écu qui par définition est la représentation d'un bouclier décoré avec une partition divisée en quatre quartiers dite « Ecartelé »



Ecu de référence



Ecartelé



Les couleurs de l'héraldique ont une palette limitée et des noms bien spécifiques, elles sont classées en deux groupes : métaux pour le blanc et jaune et émaux pour le rouge, bleu, noir et vert mais restons dans les couleurs du Blason de Montalet-le-Bois ; bleu=AZUR, vert=SINOPE, et le groupe des métaux dont le jaune=OR et blanc = ARGENT



L'habillage des éléments « meubles » représente l'ensemble des figures du blason qui sont positionnées suivant un ordre et une orientation bien précise. Le blason va se lire de gauche à droite et en langage héraldique se traduit donc de senestre à dextre et de haut en bas comme une page de texte.

Bon et si maintenant on commençait à Blasonner un peu, mais pas de panique nous allons y aller tout simplement.



Au 1e de sinople à la roue de moulin d'or en chef senestre et à la bande ondée d'azur brochante la roue du village en partie haute et le Ru de la Bernon qui traverse la commune



Au 2e d'argent au chêne de sinople englanté d'or, La représentation de l'arbre pour le nom du village « Bois » et les bois et bosquets



Au 3e d'argent au chevron renversé de sinople Le V du village en fond de vallée



Au 4e de sinople à la gerbe de blé d'or la gerbe de blé symbolise l'agriculture et le caractère rural

L'écu est accompagné d'ornement extérieur représentant une tour crénelée qui sert à évoquer la commune et non un château fort initialement.

Le listel situé en dessous de l'écu, sur lequel se trouve inscrit la devise : MONTALET-LE-BOIS

Vous êtes curieux et vous avez envie d'approfondir cet art pour en connaître davantage le langage héraldique et vous permettre de lire les représentations que vous allez rencontrer lors de vos visites de Châteaux, Eglises etc... et peut-être même l'envie de vous créer un Blason Familial. Vous pouvez trouver sur internet de nombreux sites ainsi que des ouvrages dédiés à cet Art qui est aujourd'hui aussi oublié qu'il était autrefois répandu....



Actualités

Portrait : Fabrice Chialva

Propos recueillis par Sophie Leroux

SL : Qui es-tu ?

FC : Je suis agent technique aux espaces verts et à l'entretien du village, depuis 32 ans dans la fonction publique et 2 ans au service de la commune de Montalet-Le-Bois

SL : Quel est ton parcours professionnel ?

FC : J'étais précédemment dans la commune de Mantes la Jolie pendant 8 ans comme agent technique aux espaces verts dans le centre-ville qui était mon secteur et j'ai passé 22 ans à la mairie de Sartrouville dans la même fonction.

SL : Tu as auparavant travaillé dans des grandes agglomérations, pourquoi t'es-tu tourné vers notre village ?

FC : Un jour, l'envie m'a pris de changer dans l'objectif de m'améliorer, gagner en autonomie. J'aimais l'idée de travailler seul afin d'organiser mon travail. J'ai appris qu'un poste d'agent technique polyvalent était disponible sur la commune. J'ai postulé et rencontré Virginie, qui m'a accueilli très chaleureusement, puis Mr Hanon et Mr Pernette. J'ai pris mes fonctions le 02/10/2018.

SL : Quel regard portes-tu sur ces deux années passées ?

FC : La première année a été difficile par la charge de travail qu'il y avait et qu'il restait à faire, ainsi qu'à la vue de tout ce que j'aimerais accomplir. Les espaces verts sont vastes sans compter les aléas qui peuvent prendre du temps. La polyvalence de ma fonction engendre des responsabilités que je n'avais pas rencontrées dans mes expériences passées, l'école par exemple. La peur de mal faire et des conséquences que cela pourrait avoir, sur de la plomberie par exemple... J'ai la chance d'être entouré d'une équipe présente et disponible.

SL : Quel est ton domaine de prédilection ?

FC : Le fleurissement est ma spécialité, celui de 2020-2021 va être magnifique, avec pleins d'idées en tête.

SL : Tu gères le budget pour tes achats ?

FC : C'est tout nouveau pour moi, je le gère à l'euro près compte tenu de la somme allouée pour l'année. J'ai la chance d'aller acheter moi-même les plantes, de pouvoir évaluer la qualité, toujours sous la tutelle de la mairie.

SL : Quels sont les avantages de cette mise en commun de moyens techniques et humains avec Jambville ?

FC : Ça a été très positif pour la mise en commun des moyens. Notamment, pour exemple, le déneigement, le salage dans le village sera plus facile avec les outils, les véhicules de Jambville. J'aurai un sentiment d'efficacité quant à la sécurité des habitants. De plus, Jimmy (agent technique de Jambville) a le permis agricole que je n'ai pas. Certains travaux peuvent donc être réalisés plus rapidement.

Communales

SL : Qu'avez-vous fait ensemble depuis le début de cette convention ?

FC : Nous nous sommes occupés des bassins aux Férets et en haut du chemin du Grand Plan. On s'est occupé de la Bernon, de la stagnation d'eau, l'engin agricole nous a permis de faire une rigole pour favoriser l'évacuation de l'eau. Il m'aurait fallu des jours pour le faire à la pelle. On s'est également occupé du ramassage des feuilles dans les rues et l'école, de la tonte à la Bernon. J'ai gagné une demi-journée de travail. C'est un gain de temps, une rentabilité importante. Nous sommes ensemble à Montalet le Jeudi et le vendredi à Jambville. Quant à moi, j'apporte mon aide et mes connaissances à Jimmy pour les espaces verts.

Les Bassins



Les bassins de rétention permettent de retarder l'écoulement des eaux de ruissellement vers le village. Les bassins autour de la commune sont :

- 2 bassins à l'orée du "bois de Galluis"
- le bassin des Férets
- le bassin de Mégrimont

Ils ont été nettoyés récemment entièrement par le SMIGERMA (Syndicat mixte intercommunal de gestion des eaux de ruissellement de la Montclent et de ses affluents) pour l'entretien et le curage du fond des bassins et Fabrice et Jimmy pour l'entretien des talus qui les entourent.





Actualités Communales



Premier bilan

Après plus de 2 mois de mise en commun de nos moyens humains et techniques (concernant la voirie et les espaces verts), le bilan est très encourageant.

Nous avons, grâce aux compétences de nos agents techniques et de la mise en commun de nos ressources en matériel, pu effectuer un gros travail sur les bassins et la gestion de l'eau sur notre territoire.

Ce travail d'équipe montre toute son efficacité lors de travaux longs, comme en ce moment l'entretien de la voirie avec notamment le ramassage des feuilles mortes en ce début d'automne ou lors de travaux dangereux nécessitant une mise en sécurité, comme la récupération des déchets de la route de la carrière où le manque de visibilité est un vrai problème sécuritaire pour notre personnel. Fabrice, notre agent technique a parfaitement intégré les bienfaits de cette collaboration en revoyant la programmation de ses semaines de travail en y intégrant les tâches répondant à ces critères sur les jours de travail en commun. Ce qui lui libère du temps sur le reste de la semaine pour d'autres travaux ou projets ou pour gérer les urgences. En temps que superviseur j'ai pu me rendre compte de tous ses bénéfices, à la fois sur le terrain en voyant Fabrice et Jimmy évoluer en parfaite complémentarité, et à la fois sur le papier en voyant le planning des tâches à effectuer (certaines en attente depuis longtemps par faute de matériel ou de temps) avancer à bonne allure. Nous avons avec Jambville anticipé le déneigement en mettant en place un plan d'action si la neige venait à tomber cet hiver. Il ressort de cette expérience, certes toute récente, une réelle perspective d'efficacité et une nette amélioration des conditions de travail de nos agents techniques.

MAEL WOTIN

4

Signalisations

Vous êtes nombreux à déplorer régulièrement les gênes occasionnées par le stationnement des véhicules à certains endroits du village, sans que les auteurs qui en sont coutumiers ne semblent vouloir en tenir compte, en particulier dans la rue de l'Église qui est une voie de passage très fréquentée. De même, la circulation dans la rue André Godet est devenue importante et dangereuse, les véhicules traversant la portion la plus étroite à une vitesse inappropriée démontrant un manque de souci et de respect pour les riverains qui s'en plaignent de façon récurrente.

Après avoir émis plusieurs rappels au civisme et à la prudence restés sans effet, j'ai pris deux arrêtés en février dernier, l'un pour réglementer le stationnement rue de l'Église et route des Féréts, l'autre pour réserver la rue André Godet aux riverains. Nous avons attendu six mois pour voir la pose des panneaux, et attendons toujours le marquage au sol rue de l'Église.

Une fois celui-ci réalisé et si l'absence de respect de ces interdictions persiste, je demanderai à la gendarmerie d'effectuer des contrôles et dresser les procès-verbaux nécessaires. Il est fort dommage de devoir en arriver à de telles mesures dans notre village où chacune et chacun devrait avoir la préoccupation naturelle et spontanée de ne pas gêner les autres, ce qu'on appelle communément le civisme...

Nous avons entendu vos demandes d'un miroir dans le virage de la rue de l'Église et celui-ci sera installé dès que possible.

Enfin, dans un tout autre domaine, vous n'ignorez pas la nécessité d'afficher en façade de votre propriété le panneau réglementaire indiquant l'obtention de votre autorisation d'urbanisme après demande de permis de construire ou de déclaration préalable de travaux. La mise en place de ce panneau déclenche le délai du recours des tiers d'une durée légale de deux mois. Il est donc fortement conseillé de conserver une preuve de la date d'installation. N'hésitez pas à me demander une attestation que je vous délivrerai volontiers et gratuitement, à la différence d'un coûteux constat d'huissier. Ce panneau doit rester en place et lisible durant toute la durée des travaux jusqu'à la déclaration de fin de travaux et de conformité. Sachez toutefois que, si l'absence de ce panneau ne rend pas votre autorisation illégale, par contre la possibilité de recours des tiers devient permanente jusqu'à six mois après la déclaration de fin de travaux.

PHILIPPE PERNETTE



Actualités Communales

la 139

Les derniers samedis 139 ont été à la fois riches de bons moments et ont produit des avancées non négligeables.

La zone sud est ainsi complètement dégagée, prête à accueillir à nouveau du paillis et les plantations au printemps prochain.

Le chemin de promenade est agréable et donne la nette impression de petit parc. C'est une grande satisfaction pour celles et ceux qui sont intervenus.



A noter : la mare principale accueille des canards, des faisans régulièrement dans les taillis, un couple de martin-pêcheur sur la petite mare (espèce protégée), il y a toujours de quoi observer!

Un an après le début des premiers samedis 139, il y a eu une vraie évolution de cette zone en friche, la création d'un vrai temps de convivialité et d'un futur lieu de vie indéniable pour les Montalboisien(ne)s.

Vous pouvez déjà réserver vos dispos pour les samedis 139 :

Samedi 16 janvier

Samedi 6 février

Samedi 6 mars

A noter : les activités sont toujours adaptées aux personnes présentes en terme d'efforts et de capacités.

Vous n'avez pas d'outils? ce n'est pas grave, on trouve toujours de quoi s'occuper!

STÉPHANE BOUTIN

Quoi d'neuf en 2021

Petit aperçu des chantiers en cours de l'équipe municipale :

- Création d'un coin sanitaire et douche pour Fabrice
- Mise en place et élection du Conseil Municipal des Jeunes
- Création d'un Plan Communal de Sauvegarde
- Réflexion sur des sentiers promenade PNR et travail sur les sentiers et chemins de promenade dans Montalet
- Remise aux normes de sécurité des établissements communaux
- Etude sur le remplacement de la chaudière de l'école
- Bilan Energétique de l'école

Brèves



Selon les dernières réglementations sanitaires dans le cadre de la Covid-19, à partir du 15 décembre, la bibliothèque participative sera ouverte aux heures de la Poste, du lundi au vendredi de 17h45 à 19h30.

Des nouveaux livres ont encore été déposés ces derniers mois.

N'hésitez pas à venir emprunter un livre pour vos longues soirées d'hiver sous la couette!



Sous un beau soleil automnal et une belle décoration florale, la Cérémonie du 11 novembre s'est déroulée en présence des Conseillers Municipaux, seuls autorisés par les mesures imposées par le Gouvernement qui interdisait la présence du public.

Tout en respectant les règles sanitaires, l'équipe pédagogique, les agents communaux, le Maire et le Premier Adjoint ont bénéficié mercredi 25 novembre d'une formation en matière de Sécurité à "l'utilisation des extincteurs" assurée par CHUBB France - SiCLI





Orange Day

La commune de Montalet a été sollicitée pour participer à cet événement dont vous avez déjà peut être certainement vu des affiches dans les grandes villes. A notre échelle, bien plus que des banderoles ou des affiches, nous tenions a minima à nous/vous informer sur le sujet.

Une campagne internationale

Orange Day - 16 jours d'activisme pour mettre fin aux violences faites aux femmes est une campagne internationale, menée par ONU Femmes, qui permet d'agir de manière stratégique et globale pour la prévention et l'élimination de toutes formes de violence à l'égard des femmes et des filles.

Alors que les mesures de confinement introduites pour freiner la pandémie de Covid-19 forcent tous les humains à se retrancher dans leur domicile, on signale une hausse inquiétante des actes de violence perpétrés à l'encontre des femmes et filles, une violence qui atteignait déjà des niveaux pandémiques.

Source www.onufemmes.fr/orange-day

Comment agir

Nous pouvons faire bouger les choses et soutenir les femmes victimes de violence.



Chantage, humiliation, injures, coups... **Les femmes victimes de violences peuvent contacter le 3919. Gratuit et anonyme, ce numéro de téléphone est accessible de 9h à 19h du lundi au samedi.**

Le 3919 Violence Femmes Info constitue le numéro national de référence pour les femmes victimes de violences (conjugales, sexuelles, psychologiques, mariages forcés, mutilations sexuelles, harcèlement...).

Il propose une écoute, il informe et il oriente vers des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge. Ce numéro garantit l'anonymat des personnes appelantes mais n'est pas un numéro d'urgence comme le 17 par exemple qui permet pour sa part, en cas de danger immédiat, de téléphoner à la police ou la gendarmerie.



Une urgence ?

Envoyez un SMS au 114  ou 

114, numéro d'urgence pour les personnes avec des difficultés à entendre ou à parler.

URGENCE
114

www.urgence114.fr

Le bon rappel à partager !

Le 114 est à l'origine un numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes. Depuis début 2020, il est élargi à toutes les victimes de violences qui ne peuvent pas sortir de chez elles, ni faire de bruit. Les victimes de prises d'otage et toutes situations dans lesquelles la victime ne peut prendre le risque ou est incapable de parler au téléphone, Le 114 est un *numéro unique, national, gratuit, accessible en permanence par visiophonie, tchat, SMS ou fax*. Des agents de régulation du 114, sourds et entendants, gèrent l'appel et contactent le service d'urgence le plus proche.



Maison de la Justice



Notre commune est adhérente au Syndicat Intercommunal de la Maison de la Justice et du Droit du Val-de-Seine ainsi que 15 autres communes de notre département (Bouafle, Chapet, Ecquevilly, Evécquemont, Flins-sur-Seine, Gaillon-sur-Montcient, Hardricourt, Juziers, Lainville-en-Vexin, Les Mureaux, Meulan-en-Yvelines, Mezy-sur-Seine, Tessancourt-sur-Aubette, Verneuil-sur-Seine, Vaux-sur-Seine)

Placée sous l'autorité conjointe du Procureur de la République, du Président du Tribunal Judiciaire de Versailles et du Président du Syndicat Intercommunal, la MJD assure une présence judiciaire de proximité, concourt à la prévention de la délinquance tout en assurant ses missions d'accès au droit et d'aide aux victimes.

La Maison de la Justice et du Droit du Val-de-Seine offre des services gratuits d'écoute, d'information, d'orientation et de résolution amiable des litiges.

Proche du citoyen, elle rassemble de nombreuses permanences susceptibles de contribuer à l'information juridique et au respect des droits et devoirs de chacun en toute confidentialité. Droit de la famille, accompagnement des personnes en situation d'impayés et/ou de surendettement, droit du travail, questions relatives au logement, soutien juridique et psychologique des victimes, sont autant de domaines dans lesquels des professionnels habilités et des associations agréés assurent une assistance pour l'accomplissement des démarches administratives et juridiques.



La MJD promeut le règlement amiable des litiges par la présence d'un **délégué du Défenseur des droits** et d'un **conciliateur de justice**. Le délégué du Défenseur des droits peut vous aider si vous rencontrez des difficultés avec un service public. Pour le saisir, il faut avoir contesté au préalable par vous-mêmes la décision de l'administration. Le délégué tentera, par la médiation, de trouver une issue au litige. Le délégué du Défenseur des droits peut également vous aider si vous êtes victime de discrimination ou si les droits d'un enfant ne sont pas respectés.

Le **conciliateur de justice** a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer le dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige. Le conciliateur est compétent dans de nombreux domaines : problèmes de voisinage, litiges de la consommation, impayés, malfaçons de travaux,... Il peut être saisi aussi bien par une personne physique que par une entreprise.

Au-delà des permanences, une des missions principales de la MJD est la mise en œuvre d'actions touchant aux droits et devoirs, à la prévention de la délinquance et à la découverte de la citoyenneté. Elle anime ainsi des ateliers d'information collective en partenariat avec les écoles, les associations et les institutions du territoire.

Pour plus de renseignement sur ses missions, ses permanences, son actualité et ses actions, vous pouvez consulter son site Internet www.mjd-valdeseine.fr- Maison de la Justice et du Droit du Val de Seine - 79, boulevard Victor Hugo - 78130 LES MUREAUX - 01.34.92.73.42

NATHALIE CHAVANNE



Agenda

ATTENTION L'agenda suivant est soumis à l'actualité du coronavirus. Rapprochez vous des structures pour vérifier si l'événement a bien lieu.

- **15>19 décembre 2020** - bonhomme l'exposition -La Micro-folie / La Médiathèque- Les Mureaux
- **16 Janvier 2021**- 14h >23h- Nuit de la lecture - La Médiathèque- Les Mureaux
- -->**jusqu'au 31/12** : Le château de Versailles dans la bande dessinée - Salle du Jeu de Paume



info +

Secrétariat de la Mairie

Le secrétariat de la Mairie vous accueille le lundi : de 14h00 à 17h30
du Mardi au vendredi : de 9h00 à 12h00
et sur rendez-vous
☎ 01.34.75.38.35 -
✉ mairie.montalet@orange.fr

Agence Postale Communale

Depuis 2008, les années passent, mais, en toutes saisons, Marie vous accueille du lundi au vendredi de 17h45 à 19h30.



Collecte des déchets 2020-2021

Nouveau service à partir du 01 janvier 2021
Ramassage des Ordures ménagères le **lundi après-midi**

les emballages et le verre, une semaine sur deux:
le vendredi après-midi

Grande Première

Ramassage des **Sapins de Noël le 22 Janvier 2021**, sans l'emballage ni papier doré. une communication sera envoyée à ce sujet.

Tribune Libre

Cette rubrique est la vôtre !

Envoyez nous vos articles à l'adresse mail :

journallamontalboisienne@gmail.com

Cet article ne doit pas dépasser 2000 caractères et peut traiter de sujets concernant le village, ses habitants, une oeuvre qui vous plaît particulièrement, un poème, une histoire...

les Articles seront publiés dans le journal en fonction de vos retours
Vos contributions seront publiées au gré des prochaines éditions.



Alors prêt à sortir vos plus belles plumes ?

Journal communal
Les personnes qui souhaitent faire publier un texte ou des photographies dans l'une des prochaines éditions peuvent les faire parvenir à l'adresse suivante :

journallamontalboisienne@gmail.com



Directeur de publication :

Philippe Pernette, maire
Mairie - 78440 MONTALET LE BOIS - 01 34 75 38 35

Rédacteurs :

L'équipe des conseillers municipaux

Contributeurs :

Tous les habitants du village

impression :

Mairie de Montalet le Bois



Edito

L'école, avec les copains, c'est reparti ! Tous, nous sommes heureux d'accueillir les nouveaux enfants, les nouveaux parents et les nouveaux enseignants. Et sous nos masques, nos sourires ne faiblissent pas !

Dessins d'automne



Le racisme

Le racisme est le fait de rejeter une personne à cause de son apparence physique de son origine ou de ses croyances. Voici une forme de racisme: la xénophobie. Elle consiste à rejeter quelqu'un qui ne fait pas parti de notre pays. Les personnes n'acceptent pas les autres personnes comme elles sont.

L'agriculture

Les champs ne sont pas toujours respectés. Nous citoyens, nous devons :

- jeter nos déchets dans les poubelles et pas dans les champs
- nous balader sur les sentiers et les chemins
- respecter le travail des agriculteurs et agricultrices
- les champs sont fragiles.

Ils donnent à manger à la Terre, aux animaux et aux personnes.





Le recyclage

Il est important de recycler les déchets pour protéger la planète. Il existe plusieurs poubelles pour recycler les déchets. Il y a plusieurs couleurs, cela nous aide à trier.

- vert : le vert
- bleu : le papier, les journaux, les magazines ...
- jaune: emballages, bouteilles plastiques, le carton
- marron : les déchets qui ne peuvent pas être recyclés.

Les déchets qui vont être recyclés, ça veut dire qu'ils vont servir à fabriquer de nouveaux objets.



La déforestation

La déforestation est une destruction de la nature et surtout des arbres par milliers. Notre objectif, aujourd'hui est de vous sensibiliser à la nature. Une des forêts les plus touchées par la déforestation est l'Amazonie. Elle est considérée comme le poumon de notre planète. Cette forêt est très touchée par la déforestation car les gens qui exploitent l'Amazonie détruisent une partie des arbres pour y planter des palmiers à huile. Nous devons protéger les forêts car elles nous fournissent en oxygène, en fruits et légumes, elles nourrissent aussi les animaux. Elles sont si importantes.



Devinettes

Je suis lent? Je porte une coquille.
Qui suis-je ?

Je suis jaune, je me mange en dessert.
Qui suis-je ?

Je sauve les gens. J'ai l'habitude de me servir de l'eau. Mon numéro est le 18.
Qui suis-je ?

Je suis un animal. Je vole. Je mange des vers de terre. J'habite dans un nid et je suis un prédateur.
Qui suis-je ?

J'ai une centaine, trois dizaines et neuf unités.
Je suis le numéro

Je suis un accessoire. On se sert de moi pour faire le ménage, le bricolage et me protéger du froid.
Qui suis-je ?

Je suis à l'extérieur de la maison. Je protège de la pluie. Je me trouve en haut.
Qui suis-je ?



L'alimentation

La nourriture que l'on mange sert à alimenter notre corps et à lui fournir de l'énergie

L'énergie doit être répartie dans la journée au cours des quatre repas pour couvrir les dépenses de l'organisme.

Il est important de prendre un petit-déjeuner complet pour être concentré toute la matinée à l'école. Le déjeuner apporte ce dont on a besoin pour les activités de l'après-midi. Nous vous avons préparé quelques idées de repas

le petit déjeuner

lait - flocons d'avoine - oeuf sur le plat - kiwi

le déjeuner

chou fleur vinaigrette
Steak avec sa farandole de légumes
Fromage
salade de fruits

le goûter

compote
yaourt
pain - beurre

le diner

soupe de légumes
petits pois -carottes
Yaourt
pomme



Directeur de publication :

Claire Meignan, directrice de l'école publique de Montalet-le-Bois

Rédacteurs :

Les enfants de l'école ; pour des raisons de confidentialité, les articles sont anonymes.



le Pass +



La carte Pass+ est destinée aux jeunes, domiciliés et/ou scolarisés dans les Yvelines et les Hauts-de-Seine. D'abord réservée aux collégiens, cette carte gratuite s'étend dès la rentrée 2020 à tous les jeunes de leur entrée en 6e à leur majorité.

En quoi consiste le pass?

Le PASS+ est une aide financière de votre Département pour la pratique d'activités extrascolaires. Cette aide est de :80 € pour les élèves non boursiers, de 100 € pour les élèves boursiers. Le PASS+ comprend deux « porte-monnaie » électroniques :

- l'un pour la pratique d'activités culturelles,
- l'autre pour la pratique d'activités sportives.

Les jeunes, ou leurs familles, décident eux-mêmes de la répartition des porte-monnaie entre la culture et le sport (60€ et 20€). Les boursiers bénéficient d'une aide de 100 € (80 € et 20 € à répartir entre la culture et le sport). Ces activités peuvent être pratiquées indifféremment dans les Yvelines ou les Hauts-de-Seine auprès d'un réseau d'organismes affiliés au Pass+ commun aux deux Départements : associations sportives, MJC, cinémas, piscines, centres de loisirs...

La procédure est entièrement dématérialisée. Connectez-vous sur www.passplus.fr

La carte, c'est aussi :

Une offre de bons plans pour des évènements sportifs et culturels dans les deux Départements : Yvelines et Hauts-de-Seine.

Des places pour des rencontres sportives, réductions pour des concerts, invitations pour des visites guidées... profitez de bons plans proposés par le Département pour faciliter l'accès aux structures sportives et culturelles du territoire interdépartemental Hauts-de Seine - Yvelines.

Note complémentaire

Votre club de sport/cinéma préféré n'est pas dans les sites référencés. Parlez du Pass+ à la structure et invitez les à se rendre sur passplus.fr/partenaire



le Pass Malin



Compagnon indispensable de vos sorties loisirs à petits prix, le Pass Malin c'est -15% minimum dans une soixantaine des plus grands sites touristiques des Yvelines ! Châteaux, fermes pédagogiques, zoo, promenade dans les arbres... Voici des idées de sorties au grand air pour apprendre tout en s'amusant !

Un concept simple !

En présentant le Pass à l'entrée des sites partenaires, son détenteur et tous les membres de la famille bénéficieront de réductions sur les billets achetés !

Comment cela fonctionne?

Le Pass est GRATUIT.

Le Pass Malin sera disponible prochainement en format papier dans tous les Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative des Yvelines et des Hauts-de-Seine. Il est désormais également téléchargeable depuis un nouveau site internet : www.passmalin.fr. Il suffit ensuite de présenter le Pass en illimité à l'entrée des sites correspondants (en version imprimée ou depuis votre mobile) pour bénéficier d'une remise de 15 % minimum sur les tarifs en caisse.

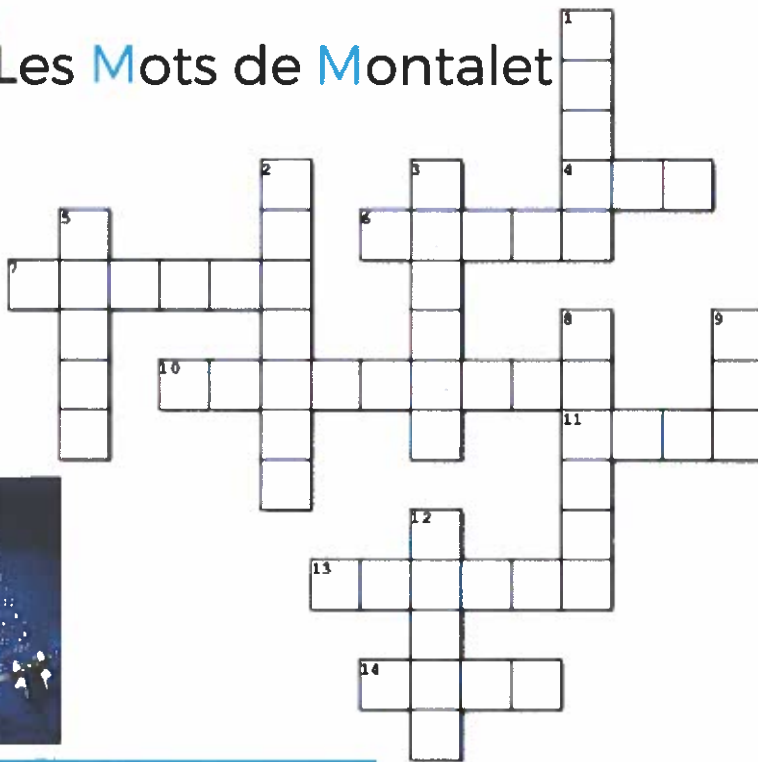
Conditions générales:

- Offre valable dans la limite de 5 personnes maximum (famille ou tribu)
- Offre non cumulable avec d'autres promotion en cours. Tarif promotionnel applicable sur la base du Tarif Plein Adulte ou Enfant

Nouveautés 2020

Fort de son succès, le Pass Malin s'étoffe et dépasse même désormais les frontières yvelinoises, en s'associant au Département des Hauts-de-Seine, pour proposer toujours plus de sites à prix réduit !

Les Mots de Montalet



Vertical

- 1 - une exploitation dans le village
- 2 - trois dans le village. (p.3)
- 3 - deux tournaient dans le village
- 5 - le dimanche soir devant la mairie
- 8 - coule dans le village
- 9 - association dans le village
- 12 - deux sur la 139

Horizontal

- 4 - maison de la justice et du droit
- 6 - celle de Meulan vient d'être refaite
- 7 - dons nombreux à lire
- 10- ville voisine
- 11- la recette du moment
- 13- un écu récent
- 14 - aire à la sortie du village

Citation hivernale

Quand je suis triste, je pense à vous, comme l'hiver on pense au soleil, et quand je suis gai, je pense à vous, comme en plein soleil on pense à l'ombre.

Victor Hugo



Rébus



CKOI



Vous avez tous des objets insolites que vous pouvez partager

Solutions dans le prochain numéro



La Recette de saison

Les Roses des Sables de Marguerite



Infos pratiques

Temps de préparation : 10 minutes

Temps de cuisson : 15 minutes

Peut se préparer à l'avance pour les fêtes de fin d'année

Degré de difficulté : facile

Ingrédients

235 Gr chocolat au lait

235 Gr chocolat à l'orange

30 Gr de beurre de cacao

1/2 paquet de Corn Flakes

Etapes :

- Faire fondre au Micro-onde ou au Bain Marie les Chocolats et le beurre
- Dans un saladier, versez le mélange sur les Corn Flakes et mélangez jusqu'à ce qu'ils soient bien enrobés
- Sur une feuille de papier sulfurisée, formez des petits tas et réserver au frigo jusqu'à refroidissement
- Décollez délicatement les roses des sables du papier et dégustez sans attendre



Solutions Jeux n°1

Rébus : Campagne -

